Déclaration des élus SNTRS CGT au CNAS de novembre 2021

Depuis la création du CAES, le SNTRS-CGT a toujours pris ses responsabilités dans la gestion du CAES et a toujours été représenté au bureau. La position de notre syndicat dans la direction actuelle du CAES résulte d'un accord pris après les élections entre trois organisations syndicales (SGEN CFDT, SNCS FSU et SNTRS CGT). Patricia a été élue Secrétaire Générale par un vote à l'unanimité des élus du CNAS.

La motion présentée par François Coulier, président SGEN-CFDT du CAES Inserm, pour demander la destitution de notre camarade Patricia Ferrari du poste de Secrétaire Générale est sans précèdent dans la vie de notre association. Les qualités de Patricia en tant que représentante du personnel au titre de la CGT sont connues de tous. Elle a un long parcours en tant que syndicaliste et présidente de CLAS. Au cours du précèdent mandat, en tant que présidente du CAES, elle a travaillé à tisser des liens entre les 3 syndicats représentés au bureau à cette époque (SNTRS-CGT, SNCS-FSU et SGEN-CFDT). Nous pouvons affirmer que le travail entre ces organisations syndicales a été, pendant son mandat, constructif, respectueux et efficace. Nous rappelons aussi qu'au cours de ces 3 mandats et 4 années à la présidence, Patricia a œuvré auprès de l'Inserm pour défendre l'intérêt des salariés de notre organisme avec des résultats très positifs car le budget du CAES à progresser régulièrement permettant à notre association de développer de nouvelles prestations au bénéfice des personnels de l'Inserm. Pendant son mandat de présidente, elle a eu à suivre la gestion du personnel dans une bonne entente et dans le respect des prérogatives du Secrétaire Général de l'époque.

En tant que syndicaliste du SNTRS-CGT, éluée par le agents actifs et retraités de l'Inserm et chef du personnel du CAES, Patricia a travaillé dans le respect des engagements pris par notre syndicat auprès des agents de l'Inserm pour assurer une gestion efficace et transparente de notre association et elle a toujours été attachée au respect du droit du travail et de la convention qui lie le CAES à ses salariés. Sa mission et son engagement ont été menés sans ambiguïté ni mélange de genres qui auraient pu être dommageable pour l'association ou pour les salariés du CAES.

Aujourd'hui, le CNAS est confronté à une crise inédite. La demande de démission, faite oralement par François Coulier le 19/10/2021 à Patricia Ferrari est un abus de pouvoir et traduit une méconnaissance des statuts de notre association. Seuls ses élus, par un vote majoritaire peuvent démettre un de ses membres des fonctions statutaires. Confronté à la

réalité de notre statut, le Président a été contraint de déposer une motion au CNAS d'aujourd'hui.

Nous sommes actuellement à mi-mandat et nous pensons que c'est le moment de faire un premier bilan du travail des élus à la tête du CAES Inserm. Nous sommes prêts à assumer notre part de responsabilité dans le bilan pour le moins mitigé de cette période. La gestion du personnel est une mission importante dans notre association mais, nous rappelons que ce n'est pas la mission principale. La mission principale du CAES est le développement d'une politique sociale efficace et réactive au bénéfice des familles des salariés et retraités de l'Inserm. Pour cela il faut œuvrer à l'obtention des moyens nécessaires auprès de l'Inserm. C'est au syndicat, à la présidence du CAES d'assumer en premier lieu ce rôle.

Le fait le plus marquant des 2 années précédentes est sans doute la gestion de la crise dû à la COVID qui a touché et qui touche encore sévèrement la santé et les conditions de vie de la population. L'année 2020 a été une année très difficile pour les familles et les agents actifs et retraités de l'Inserm. Le CAES aurait dû être plus réactifs et inventifs pour faire en sorte que les moyens de la politique sociale soient rapidement accessibles par ceux qui en avaient le plus besoin. Par exemple, des actions comme les chèques cultures, auraient pu être envisagées bien plus tôt ! C'est dans ce sens que les élus CGT ont œuvré.

La réalité est que le CAES n'a pas su être à la hauteur du défi et, plutôt que d'utiliser l'argent disponible, il a multiplié par 3 les réserves non utilisées ce qui est un record historique (plus 600k€ !). Cette situation a permis à l'Inserm de justifier une réduction de la subvention de -400k€ qui a pu être ramenée à -200k€ après une première intervention de nos syndicats. C'est la première fois dans l'histoire du CAES que la subvention a été diminuée. Au mois de janvier 2021, les 3 organisations syndicales représentées au bureau du CAES ont décidé d'adresser un courrier commun à la direction pour protester contre cette diminution et réclamer que cette somme soit réattribuée au profit des agents Inserm. Le SGEN CFDT s'est proposé de rédiger le courrier après le versement de la subvention mais après maintes relances du SNTRS CGT rien n'a été fait à notre connaissance !

Nous rappelons qu'au cours des 3 mandats précédents, sous la direction conjointe SNTRS CGT et SNCS FSU, la dotation du CAES a été en constante augmentation. Cette progression est le fruit des actions revendicatives auprès de la direction de l'Inserm, et ne résulte pas de la seule augmentation de la masse salariale. Les moyens obtenus sont également dus aux procédures de transparence de gestion du CAES que nous avons mises en place.

On ne peut pas espérer gérer le CAES sans un investissement total de tous les élus qui plus est aux postes de responsabilité. Le CAES ne doit pas être un bateau à la dérive. Patricia Ferrari est présente dans les locaux du CAES entre 3 et 4 jours par semaine. Elle est parfois missionnée pour des réunions à l'extérieur du CAES et assume 1 jour par semaine des responsabilités syndicales au SNTRS-CGT. Nous constatons que le président du CAES à

une présence trop limitée sur site, seulement 4 à 5 jours par mois. Il s'agit pour nous d'un handicap à une gestion efficace du CAES.

Nous avons été à des nombreuses reprises opposés aux initiatives prises par le Président. Nous avons exprimé notre opposition à sa décision de diminuer son nombre de jours de décharges CAES pour les remplacer par des décharges syndicales, plus bénéfique pour le déroulement de carrière. Cette décision a été prise sans discussion préalable avec les autres syndicats. La gestion des décharges du CAES est un acte politique du seul ressort du CNAS. Les décharges garantissent notre indépendance vis-à-vis de l'administration de l'Inserm. Ne pas les utiliser est un signe négatif envoyé à la Direction de l'institut et risque d'entrainer, à l'avenir, des pertes de moyens. Nous comprenons, et nous l'avons dit à de nombreuses reprises, qu'il est injuste que les décharges CAES n'ouvrent pas les mêmes droits que les décharges syndicales. Nous attendons toujours une réponse du SGEN-CFDT pour engager une action revendicative commune auprès de l'Inserm.

La demande de démission adressée à Patricia Ferrari se justifie, selon le président du CAES, par « un différend majeur sur la gestion du personnel ». Un des dossiers en question fait suite à une revendication du personnel du CAES. Pour y répondre, le Président du CAES propose d'attribuer une Indemnité rétroactive pour les frais engagés lors du travail à distance effectué du 17 mars 2020 au 31 septembre 2021, date de fin du travail à distance lié à la situation sanitaire et de mise en place du télétravail à proprement dit. Cette indemnité rétroactive peut être attribuée aux salariés de droit privé du CAES mais pas aux secrétaires du CAES qui sont des agents de Inserm. Plutôt que d'avoir une démarche revendicative et transparente vis-à-vis de l'Inserm en demandant de trouver une solution équitable pour ces agents qui travaillent au CAES, le Président propose de verser un chèque cadeaux à tous les personnels CAES (salariés du CAES ou de l'Inserm).

Patricia Ferrari, en tant que Secrétaire Générale, et l'ensemble des élus du SNTRS CGT ne remettent pas en cause la légitimité de cette demande. Par contre nous sommes opposés au versement d'un chèque cadeaux. Cette pratique est incompatible aux règles de l'URSSAF, car l'attribution de chèques cadeaux peut être considérée comme un avantage en nature. Et surtout, attribuer un chèque cadeau payé par le CAES uniquement aux ouvrants droits travaillant au CAES est non statutaire et injuste pour les autres ouvrants droits de l'association. Nous avons fait clairement part de notre position dans un bureau exceptionnel réuni à notre demande et celle du SNCS. Nous avons donc proposé un vote au CNAS concernant ce point.

Les différents concernant la gestion du personnel ne sont qu'un élément dans la prise de notre décision. Le facteur déterminant sont les désaccords concernant la gestion du CAES.

Aux vues de cela, le SNTRS CGT décide de mettre fin à sa collaboration au sein de la direction du CAES en laissant libre le poste de Secrétaire Général(e).

Nous continuerons, comme nous l'avons toujours fait en bientôt 50 ans, à participer à la gestion du CAES dans les commissions dont nous avons la responsabilité et au sein du bureau comme nous l'avons toujours fait.

Patrick Robert donne sa démission du bureau.
Le SNTRS CGT propose la candidature de Patricia Ferrari au bureau au titre de membre associé.